

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en voie de visioconférence, le **lundi 8 février 2021** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents par voie de visioconférence :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents par voie de visioconférence :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

54-02-21

SANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 89-2021 du 3 février 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 12 février 2021;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

ADOPTÉE

55-02-21

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

56-02-21

DÉROGATION MINEURE AU 144, CHEMIN CYR

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 144, chemin Cyr:

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 3.1.5.3 du Règlement de zonage 927-13, afin de permettre l'installation d'une bombonne de propane dans la marge latérale plutôt que la marge arrière.

Considérant les nouvelles normes édictées par le Ministère suite à la période de pandémie concernant les consultations publiques;

Considérant qu'un avis public de consultation publique a été publié au site Internet de la Ville en date du 19 janvier 2021;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation;

Considérant que, selon le rapport déposé par la greffière, aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 144, chemin Cyr, soit acceptée telle que demandé et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

57-02-21

DÉVELOPPEMENT D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL - DEMANDE D'APPUI

Considérant le besoin de développer l'offre pour des terrains à vocation résidentielle à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville de New Richmond;

Considérant les contraintes liées à l'ampleur de la présence du territoire agricole, les contraintes associées à la plaine inondable de la Petite rivière Cascapédia et les limites imposées par le cadre normatif contre l'érosion côtière;

Considérant les orientations gouvernementales quant au développement du territoire (OGAT), favorisant ce développement à l'intérieur des périmètres urbains existants;

Considérant l'importance pour la Ville de densifier l'occupation le long des réseaux d'aqueduc et d'égout existants;

Considérant l'augmentation de la demande pour des terrains résidentiels à l'intérieur du périmètre urbain;

Considérant la demande d'appui à être déposée auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour un projet de développement d'un terrain résidentiel situé sur le lot 5 017 016;

Considérant la proximité du site proposé avec tous les services municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond appui le projet de développement d'un terrain résidentiel sur le lot 5 017 016 du cadastre du Québec et appuie également les démarches du propriétaire auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE

LOGICIEL DE GESTION ET D'ENTRETIEN DES VÉHICULES MIR-RT

58-02-21

AUTORISATION D'ACQUISITION - FONDS DE ROULEMENT

Considérant la proposition d'achat et d'implantation d'un logiciel de gestion et d'entretien des véhicules de la firme DataDis au coût de 22 086 \$, taxes en sus;

Considérant que ce logiciel est un outil d'entretien préventif qui permet de suivre une infinité de points d'entretien de manière précise et efficace concernant les différents véhicules de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'autoriser Monsieur Dominic Bujold, directeur du Service des travaux publics à signer tous les documents pertinents à l'acquisition de la firme DataDis, d'un logiciel de gestion et d'entretien des véhicules au coût de 22 086 \$, taxes en sus. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

59-02-21

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - EMPLOI QUÉBEC - FORMATION

Considérant le projet d'acquisition d'un logiciel de gestion et d'entretien des véhicules de la firme DataDis;

Considérant que suite à cette acquisition, il y aura lieu de former les employés pour l'utilisation dudit logiciel;

Considérant le Programme de mesure de formation en entreprise offert par Emploi-Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond accepte la responsabilité du projet de formation - automatisation 2021 présenté dans le cadre de mesure de formation en entreprise.

Que Monsieur Stéphane Cyr, directeur général, soit autorisé au nom de la Ville de New Richmond à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec.

Que la Ville de New Richmond s'engage par son représentant à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

OFFRES DE SERVICES - PROJET RÉNOVATIONS À L'ARÉNA

60-02-21

OFFRE DE SERVICES EN ARCHITECTURE - PIERRE BOURDAGES ARCHITECTE

Considérant que suite à la demande d'aide financière déposée auprès du ministère de l'Éducation dans le projet de rénovations de l'aréna dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS), une réponse négative nous a été transmise;

Considérant que suite à ce refus, le Ministère offre à la Ville l'opportunité d'utiliser la subvention de 800 000 \$ octroyée en 2018 (programme de remplacement des systèmes de réfrigération R-22) en 2021;

Considérant que ledit Ministère se dit ouvert à modifier le projet de rénovation initial afin de permettre à la Ville de toucher cette subvention et ainsi assurer le futur, d'un point de vue mécanique, à cette infrastructure;

Considérant l'offre de services en architecture déposée par la firme Pierre Bourdages architecte, pour la production des estimations en lien avec trois scénarios de travaux, pour le remplacement des compresseurs et de la toiture, au montant de 2 940 \$, taxes en sus,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'accepter l'offre de services en architecture déposée par la firme Pierre Bourdages architecte, pour la production d'estimations en lien avec trois scénarios de travaux pour le remplacement des compresseurs et de la toiture, au montant de 2 940 \$, taxes en sus. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement 1116-19.

ADOPTÉE

61-02-21

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - TETRA TECH QI INC.

Considérant que suite à la demande d'aide financière déposée auprès du ministère de l'Éducation dans le projet de rénovations de l'aréna dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS), une réponse négative nous a été transmise;

Considérant que suite à ce refus, le Ministère offre à la Ville l'opportunité d'utiliser la subvention de 800 000 \$ octroyée en 2018 (programme de remplacement des systèmes de réfrigération R-22) en 2021;

Considérant que ledit Ministère se dit ouvert à modifier le projet de rénovation initial afin de permettre à la Ville de toucher cette subvention et ainsi assurer le futur, d'un point de vue mécanique, à cette infrastructure;

Considérant l'offre de services professionnels en ingénierie déposée par la firme Tetra Tech QI inc., pour la production des estimations en lien avec trois scénarios de travaux, pour le remplacement des compresseurs et de la toiture, au montant de 3 000 \$, taxes en sus,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'accepter l'offre de services professionnels en ingénierie déposée par la firme Tetra Tech QI inc., pour la production d'estimations en lien avec trois scénarios de travaux pour le remplacement des compresseurs et de la toiture, au montant de 3 000 \$, taxes en sus. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement 1116-19.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Étant donné que cette séance se tient à huis clos, aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 18 h 35.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière